

Bien Vivre à Reuil en Brie

Octobre
2008

N°22

Bulletin d'Informations Municipales

Mairie de Reuil en Brie



SAVEURS D'AUTOMNE

Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

E-Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

☎ : 01.60.22.07.51

L'EDITORIAL



Après une pose estivale bien méritée vos élus reprennent leurs travaux et les thèmes d'études, en ce début d'automne, ne manquent pas.

La commune va acquérir le bâtiment de la menuiserie BELLOY. J'emploie le futur car des documents administratifs de procédure notariale nous ont empêché de signer l'acte en juin. Nous tenions à libérer l'espace de la cour d'école pour la rentrée scolaire. Je profite de cet éditorial pour remercier les frères BELLOY qui nous ont autorisé à investir les lieux avant d'être officiellement propriétaires.

Ces thèmes d'études, que je cite en introduction, sont les débats des Commissions :

- Environnement : végétaux envahissant la voie publique, entretien des chemins et sentiers communaux, aménagement de l'entrée du village, stationnement dans le village...
- Travaux & matériels : l'aménagement du bâtiment nouvellement acquis, le parc des véhicules, les réfections des voiries, l'aménagement de la cour d'école...
- Fêtes & cérémonies : année anniversaire, de qui, de quoi ??? Mystère donc chuuuuuuut !!!
- Journal & Communication : mise à jour (enfin !) du site Internet...
- Ecole , Etude , Cantine : Accueil des élèves les jours de grève ; effectifs croissants à la cantine comme à l'étude...
- Urbanisme et Sécurité : Déclaration préalable aux travaux : nouvelles procédures, première réflexion sur la mise en place du Plan de Sauvegarde Communal...
- Cimetière : Procédure pour sépultures abandonnées et dangereuses .
- Transport Communal : Optimisation des rotations du mini-bus qui se partage entre l'école, le collège, les sportifs et les personnes âgées...
- Finances : Avec toutes ces études, la commission devient l'arbitre des débats !

Chaque commission vous fera partager le fruit de sa réflexion dans le prochain journal.

Un thème important me préoccupe pour l'instant : l'accueil des écoliers les jours de grève des enseignants. L'Assemblée Nationale a légiféré cet été et nous allons devoir mettre en place ce service afin d'être en conformité avec la loi. Je n'ai toujours pas signé la convention avec l'Inspection Académique. Nous n'avons pas les moyens !

Attention : les moyens dont je parle ne sont pas financiers, et non ! Ce que ne possède pas une petite commune comme Reuil, ce sont des moyens humains ! En effet comment trouver en 24H (délai prescrit par le Ministère) les personnes qui vont devoir garder des enfants pendant 6H !!!??? En France, toutes les structures qui s'occupent de la petite enfance sont composées de personnels qualifiés, habilités à être en présence d'enfants. Ces personnels nous font défaut dans les petites communes. Ce problème est moindre dans les communes possédant des centres aérés, des haltes garderies ou des crèches. Mais j'ai la possibilité, prévue par la loi, d'embaucher (sous certaines conditions) des personnes majeures résidant sur la commune. Alors je lance un appel solennel aux Reuilloises et Reuillois qui seraient intéressés et de se faire connaître auprès du secrétariat.

A suivre...

Patrick ROMANOW

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2008

Présents : Patrick ROMANOW, Michel CEVAER, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Denis GEOFFROY, Martine GOSSART, Sophie LOOT, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD. Absent excusé: Francis MOIGNOT.

La séance commence à 20h30

- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu pouvoir de Francis MOIGNOT, absent excusé.

- Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'ajout de trois points à l'ordre du jour à savoir :

1) Reprise de la précédente délibération pour demander d'étendre la subvention des vitraux de l'église au Conseil Général **et** au Conseil Régional.

2) Placement temporaire auprès du Trésor Public de l'emprunt affecté à l'acquisition des locaux municipaux auprès de l'entreprise BELLOY.

3) Acquisition du Fuel auprès de l'entreprise BELLOY.

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 30 mai 2008

Aucune remarque n'est formulée. Adopté à l'unanimité.

2. Décision modificative du budget

Suite à exposé de Monsieur Michel CEVAER, Maire Adjoint en charge des finances, la décision modificative pour régularisation du solde d'exécution négatif pour un montant de 5.201,87€ en section investissement est adoptée à l'unanimité.

3. Achat d'un véhicule utilitaire d'occasion

Suite à exposé de Monsieur Pascal CARBUCCIA, Maire Adjoint en charge des travaux et du matériel, la décision de l'achat d'un véhicule utilitaire Peugeot J5 pour un montant de 2 286,74€ est adoptée à l'unanimité.

4. Assurance statutaire du personnel territorial

Après exposé par Monsieur le Maire des clauses du contrat proposé par le Centre de Gestion suite à l'appel d'offres où le taux de cotisation pour les titulaires passe de 6.93% à 5.40% et pour les non titulaires de 1.55 à 1.15%, pour une durée de deux ans renouvelable une fois, la décision d'accepter ce contrat est adoptée à l'unanimité.

5. Redevance GDF R1 année 2008

La redevance pour un montant de 570.39€ est adoptée à l'unanimité.

6. Indemnités pour le Comptable du Trésor

Le Conseil est appelé à délibérer sur l'octroi d'une indemnité de conseil calculée selon les bases arrêtées à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 selon un pourcentage allant de zéro à cent ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires pour 45.73€

Indemnité de conseil :

- Contre toute indemnité de conseil : 4 voix ;
- Pour une indemnité de conseil au taux de 50% : 11 voix ;
- Pour une indemnité de conseil au taux de 100% : 0 voix ;

L'indemnité de conseil au taux de 50% est adoptée à la majorité.

Indemnité de confection pour 45.73€ :

Contre : 3 ; Abstention : 2 ; Pour : 10 L'indemnité de confection est adoptée à la majorité.

7. Contrat de restauration scolaire année 2008/2009

Le renouvellement pour l'année scolaire 2008/2009 du contrat cantine auprès de "OCRS" (Office Central de Restauration Scolaire) est adopté à l'unanimité.

8. Sport et Loisirs pour Tous année 2008

L'association fertoise SLPT propose une tarification pour les Fertois allant de 12,50€ à 17,50€/semaine/enfant et une tarification pour les non Fertois allant de 25€ à 30€/semaine/enfant.

La commune de Reuil en Brie accorde chaque année une subvention permettant de compenser la différence de tarification à hauteur de 7,50€/semaine/enfant résidant à Reuil en Brie et uniquement pour le centre aéré.

La Conseil adopte à l'unanimité la reconduction de cette subvention pour 2008.

9. Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Reuil

Le Conseil approuve à l'unanimité, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100€.

10. Demande de subvention vitraux église

Suite à différents échanges avec le Département et la Région, il est demandé au Conseil de préciser que la demande de subvention sera faite non pas au titre du Contrat Rural mais au titre de l'Aménagement et Développement Rural : Adopté à l'unanimité.

11. Placement des fonds de l'emprunt des ateliers municipaux

Suite à divers contretemps indépendants de la bonne volonté de la Commune, l'acte d'acquisition des locaux auprès de l'entreprise BELLOY n'est toujours pas signé. Afin d'optimiser cette trésorerie dormante, le placement auprès du Trésor Public de l'emprunt d'un montant de 250.000€ est souhaitable. Monsieur le Maire demande donc l'accord de placement pour une durée d'un mois éventuellement renouvelable sur un compte à terme (CAT) : Adonté à l'unanimité

12. Acquisition du Fuel des locaux BELLOY

Dans le cadre de l'acquisition des locaux de l'entreprise BELLOY, Monsieur le Maire propose le rachat du Fuel contenu dans la cuve du système de chauffage de ces locaux. Il est précisé que ce Fuel est de qualité satisfaisante.

La transaction porte sur un volume estimé à 8 000 (huit mille) litres au prix unitaire de 0,50€ par litre : Adopté à l'unanimité.

Informations et questions diverses

Collecte des ordures ménagères

Monsieur le Maire informe de la prochaine arrivée d'un Ambassadeur du tri engagé par la CCPF (Communauté de Communes du Pays Fertois). Cette personne veillera au bon tri sélectif effectué par les habitants du canton. De la qualité de tri dépend la subvention reversée par Eco-emballage.

Stationnement anarchique

Suite à diverses remarques (véhicules gênant la circulation des véhicules de collecte des ordures ménagères, stationnement anarchique rue de la Sagette...il est rappelé qu'il appartient à chacun de veiller au bon stationnement de son véhicule et de le garer chez soi lorsque l'on dispose d'un emplacement privé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 01/10/2008 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 29 septembre 2008

Le Maire : Patrick ROMANOV

Informations pratiques

Il semble souhaitable de rappeler que certains travaux ne sont pas autorisés et **AVANT** de procéder à un quelconque aménagement, il est préférable de téléphoner en Mairie où l'on pourra vous conseiller.

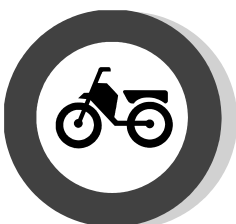
Exemples d'ouvrages soumis à déclaration (cette liste n'est pas exhaustive) abri de jardin, pose de parabole, pergola, clôture, chapeaux sur muret, pompe à chaleur, ...tout ce qui apporte une modification de l'aspect extérieur.

Nous sommes là pour vous **conseiller**



La commission urbanisme.

Le bon voisinage commence par le respect des autres. Motos, chiens, tondeuses, bruits forts...sont des facteurs de troubles trop fréquents dans notre village. De ce fait, il serait souhaitable que chacun prenne conscience du problème et se sente responsable des nuisances occasionnées afin de prendre les mesures appropriées pour le bien être de tous.



RAPPEL

Les feux sont autorisés du 1^{er} Octobre au 31 mars

A compter du 1^{er} octobre les horaires d' accès à votre déchetterie changent :

Lundi : 10h-12h et 14h-18h

Mardi : fermé

Mercredi : 14h-18h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : fermé

Samedi : 10h-12h et 14h-18h

Dimanche 9h-12h



Pour les enfants qui se rendent seuls à l'école, la traversée assistée par un adulte, ne se fait que sur le passage clouté face à la Mairie aux horaires suivants :

Matin : 8h45 – 9h

Midi : 12h05 – 12h15
13h45 – 13h55

Soir : 16h55 – 17h05



LA PRISE EN CHARGE DU CANCER A DOMICILE

Le réseau de Cancérologie ONCOVAL, association Loi 1901, financé par la Sécurité Sociale, a été créé en 2001 pour améliorer la continuité des soins des personnes adultes atteintes de pathologies cancéreuses.

Ce dispositif repose sur une cellule chargée de coordonner et d'organiser la prise en charge en lien avec les professionnels de la santé.

Le réseau Oncoval propose actuellement :

- Une évaluation médicale et infirmière afin d'organiser le retour et/ou le maintien du patient à son domicile.
- Un soutien psychologique des patients eux-mêmes et/ou de leur entourage (famille, aidants, etc.) par des psychologues ayant signé une convention avec le réseau.

Pour obtenir de plus amples informations sur les services du réseau Oncoval, Contactez celui-ci au 01.49.83.18.29



Droit à l'information sur la retraite : coup d'envoi à la mi-septembre 2008

En Seine-et-Marne, 38 158 assurés devraient recevoir au cours du dernier trimestre 2008 un relevé de situation individuelle et 33 696 assurés une estimation indicative globale.

La deuxième campagne du droit à l'information se déroulera entre la mi-septembre et la fin novembre 2008

Quatre générations d'assurés recevront un courrier les informant de leurs droits à la retraite.

- **les assurés nés en 1958 et 1963** recevront un relevé de situation individuelle : récapitulatif de la carrière en France et des droits acquis dans chacun des régimes de retraite obligatoires.
- **les assurés nés en 1950 et 1951** recevront une évaluation de la future retraite globale, à 3 dates (à 60 ans, à l'âge de départ au taux maximum et à 65 ans).

Il n'y a aucune démarche à effectuer. Ces documents sont envoyés de façon systématique par les caisses de retraite, en fonction de l'année de naissance des assurés.

Contacts utiles :

Pour toute information ou demande de rectification concernant la carrière au régime général :
www.info-retraite.fr

0821 10 20 30 (0,09 € la minute)

LES 10 CONSEILS DU JARDINIER

Le développement durable commence dans nos jardins. Découvrez 10 conseils simples pour jardiner sans nuire à l'environnement, pour les travaux d'automne et pour déjà se préparer pour la saison prochaine.

Au quotidien, mille et un gestes peuvent être accomplis pour préserver l'environnement et notamment la ressource en eau. Voici quelques exemples d'éco-gestes à pratiquer dans son jardin au fil des saisons pour économiser l'eau et se passer des engrais et des pesticides.

Économiser l'eau



Gardez l'humidité du sol en étalant au pied de vos massifs une couche de paillis : écorces, copeaux de bois, paille de lin, feuilles mortes, tontes de pelouse séchées...



Arrosez tôt le matin ou dans la soirée quand l'évaporation est moins forte et, en période de sécheresse, n'arrosez que les plantes les plus fragiles.



Utilisez un goulot de bouteille plastique enfoncé au pied de la plante pour une diffusion lente et directement au niveau des racines ou préférez l'arrosoir pour un arrosage bien dosé.



N'arrosez pas votre pelouse, elle revivra à l'automne avec les pluies, et ne la tondez pas trop court pour qu'elle résiste mieux à la sécheresse.



Choisissez des plantes adaptées à votre jardin : climat, exposition... Elle auront besoin de moins d'entretien (arrosage, taille...)



Accueillez la biodiversité dans votre jardin : tous les insectes ne sont pas nuisibles, ils peuvent même vous aider à lutter contre les insectes indésirables (coccinelles contre pucerons, par exemple). Les plantes spontanées peuvent fleurir joliment et servir de nourriture ou d'abri aux insectes utiles.



Désherbez à la binette. Vous pouvez aussi planter des couvre-sol comme le lierre, les géraniums des bois, les petites pervenches... Ce sont des plantes esthétiques et rustiques qui limitent la pousse des herbes indésirables en occupant l'espace.



Trucs et astuces : saviez-vous que la lavande déplaît aux fourmis, aux limaces ou aux escargots et que le myosotis empêche la prolifération du vers du framboisier ? Pour lutter contre les pucerons, pulvérisez l'eau de cuisson des pommes de terre ou un mélange d'eau, de savon de Marseille et d'huile.



Recyclez les déchets verts du jardin et de la maison en les amassant en tas ou dans un composteur. Une fois mélangée et décomposée, cette matière organique constitue un engrais de qualité totalement naturel qui nourrit les plantes et les rend plus résistantes aux maladies.



Utilisez le scarificateur à l'automne, pour entretenir votre pelouse et tondez moins court (5 à 6 cm, pas moins), vous éviterez ainsi d'employer des produits dés herbants ou anti-mousse.

DES NOUVELLES DE D'ART D'ART !!

Comme tous les ans, notre association a fait l'événement en réalisant son
QUAI DES ARTISTES

avec environ 45 exposants sur le quai des Anglais, à la Ferté.

Ce fut un grand succès malgré le temps maussade du samedi, à tel point que la première phrase de l'article du Pays Briard était : « C'est le meilleur salon des environs ! ».

Je ne sais si c'est vrai, mais cela fait plaisir aux organisateurs qui essaient de sélectionner rigoureusement les artistes, et à ceux-ci qui voient leur travail reconnu.

Cette année, il y avait une répartition à peu près égale entre les anciens et ceux qui exposaient avec nous pour la première fois.

Les spectateurs ne s'y sont pas trompés : le public fut important et on a noté une modification d'attitude avec moins de comportement de badaud et plus d'achats.

Tout le monde avait remarqué l'affiche avec une photo d'Isabelle LECOURT sur la manifestation de l'année dernière, avec une ambiance de bords de Marne des années 30. Elle rendait parfaitement compte de l'excellente ambiance de l'expo de cette année encore.

Un concours portant sur la reconnaissance d'extraits de tableaux célèbres a intéressé autant les artistes que les visiteurs, tous ont fait preuve de beaucoup de connaissance (le vainqueur a reconnu 32 tableaux sur 35). Les prix seront remis lors du vernissage du Marché de Noël, les 29 et 30 Novembre.

Comme pour les éditions précédentes, le samedi soir était consacré au spectacle, avec cette fois-ci, une pièce de Claude PONTI intitulée LA PANTOUFLE par la compagnie Les Petits Cailloux, avec Frédérique DECLERCQ, Didier RIVES et Olivier GRASSET

Le théâtre était plein d'un public ravi (une petite fille de 2 ans et demi trouvait que c'était trop court), heureux de voir un spectacle fédérateur pour tous les âges (on notait dans la salle beaucoup d'enfants et un prof de faculté à la retraite de 75 ans).



D'ART D'ART ENCORE !

Les 29 et 30 Novembre, au CHATEAU DE TARTEREL à REUIL en BRIE, l'association organise un MARCHÉ D'ART CONTEMPORAIN DE NOËL

Comme en 2007, une vingtaine d'artistes présenteront des œuvres et de l'artisanat d'art à des prix très raisonnables afin que Noël soit l'occasion d'offrir des œuvres uniques. Et belles en plus. Et il sera plus agréable de flâner dans TARTEREL que de se frayer un chemin dans un hypermarché.

Vous pourrez voir de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de la céramique, de la dinanderie, de la tableterie, des collages, du pliage etc...

Vous êtes tous cordialement invités à la manifestation et au vernissage le samedi 29 novembre à 18 heures pour le traditionnel verre de l'amitié.

D'ART D'ART ENFIN !

Les activités régulières de l'association reprennent :

- le 6 octobre : la réfection de sièges à l'ancienne avec un enseignant professionnel. Les cours ont lieu à raison de 5 lundi par trimestre (5 heures de pratique par lundi)
- le 13 octobre : l'art floral avec un professeur de l'école hollandaise, à raison d'un après-midi par mois
- la gravure

Pour toute inscription ou renseignement, veuillez contacter l'association au **06.83.98.52.86**

Le Président de l'Association

HORAIRES DE LA MAIRIE

	SEMAINES PAIRES		SEMAINES IMPAIRES	
	Permanence Téléphonique	Ouverture au Public	Permanence Téléphonique	Ouverture au Public
Lundi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mardi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mercredi	Répondeur		Répondeur	
Jeudi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Vendredi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 19 h 00	15 h 00 / 19 h 00	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Samedi			09 h 00 / 12 h 00	09 h 00 / 12 h 00

Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S)

Pour tous vos problèmes avec les administrations

Sécurité Sociale

Caisse Nationale d'Assurances Vieillesse

Demande de relevé de carrière

Points d'accueil retraite

Dossier « Aide aux Personnes Agées » (APA)

Mesdames BITOUN, CORNILLET, LOOT et SADKOWSKI sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous).



Naissances

Laura GUILLAUME LE 19 AOÛT 2008

Samaëlle MORET le 27 août 2008

Nathanaël MENU le 28 août 2008

Félicitations aux heureux parents

et bienvenue à nos nouveaux Reuillois



Décès

M BRILLON Sylvain le 07 septembre 2008

Le conseil Municipal s'associe à la douleur de sa famille

Bien vivre à Reuil en Brie

Bulletin d'informations Municipales

Directeur de la publication : Patrick ROMANOW

Commission Informations et Communication :

Président : Max VAUSSARD

Dominique BANCHEREAU Lucien DUBOIS

Denis GEOFFROY Sophie LOOT

Société éditrice : Mairie de Reuil en Brie

E-MAIL : mairie-reuil-en-brie@wanadoo.fr